

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 mars 2025

SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFIC - (N° 1043)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 525

présenté par

Mme Faucillon, Mme Bourouaha, M. Bénard, M. Castor, M. Chassaigne, Mme K/Bidi, M. Maillot,  
Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Sansu, M. Rimane,  
Mme Reid Arbelot et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 23**

À la première phrase de l'alinéa 60, substituer aux mots :

« de cellules »,

les mots :

« des cellules de détenus mineurs ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement est préconisé par l'UNICEF France.

Cet amendement vise à interdire la captation, l'enregistrement et la transmission d'images de mineurs incarcérés en établissement pénitentiaire pour mineurs ou au sein des quartiers des mineurs en maison d'arrêt afin que ne soit pas porté une atteinte disproportionnée à leur droit à la vie privée.